

COMMUNE D'ARCHAMPS

Le vingt-six février deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 février 2013

Présents : Bernard JOUVENOZ, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Jean-Claude MAILLOT, Daniel PERAY, André GUILLOT, Jean-François HOTELLIER, Denis BAUDET, Michelle LANCHE, Claude NIQUILLE

Excusés : Michelle MAYET, Claire-Lise SIMEONI, Hervé JOUCLARD, Christine COBLENCE

Mme Christine COBLENCE a donné pouvoir à Daniel PERAY
Mme Michelle MAILLET a donné pouvoir à Michelle LANCHE
Mr Hervé JOUCLARD a donné pouvoir à Raymond LARUE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35. Avant de passer à l'ordre du jour il présente les condoléances de l'équipe municipale à Jean-Claude MAILLOT pour le décès de sa Maman, Lydie Maillot, décédée le 19 février.

Le PV du Conseil Municipal du 15 janvier 2013 est approuvé et André GUILLOT est élu secrétaire de séance.

Délibération DE2013008 :

DESAFECTION AVANT ALIENATION DE CHEMINS RURAUX SITUÉS DANS LE PERIMETRE DE LA ZAC D'ARCHAMPS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la situation d'anciens chemins ruraux situés dans le périmètre de la ZAC d'Archamps, dont le chemin des Prailles à Chosal ainsi que celui de Chosal. Il précise que ceux-ci sont tombés en désuétude compte-tenu de la construction de voies ouvertes à la circulation publique : allée des Crêts d'Acier et Rue Antoine Rédier. Monsieur le Maire souligne que ces chemins ne sont plus destinés à un usage public. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à la désaffectation de ces chemins avant de procéder ensuite à leur aliénation. Au préalable, il faudra réaliser une enquête publique.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

Délibération DE2013009 :

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : DESIGNATION DU LAUREAT ET SIGNATURE DU CONTRAT.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de construction du nouveau groupe scolaire retenu par le jury. Il rappelle que la procédure pour cette construction a débuté il y a deux ans. L'enveloppe estimée des travaux est de 2.500.000 €HT et cet équipement est prévu pour accueillir cinq classes. Compte tenu du montant des honoraires, la procédure de choix du maître d'œuvre est le concours restreint sur esquisses (art. 70 du code des marchés publics). Après parution de l'avis d'appel à la concurrence le 6 février 2012 et expiration de la date limite de réception des candidatures fixée le 15 mars 2012, soixante-quatre projets avaient été déposés. Lors des réunions du jury tenues les 27 septembre 2012 et 9 octobre 2012, trois cabinets ont été sélectionnés.

Les trois bureaux d'architectes retenus étaient les suivants :

- EURL BERNARD VAUDAUD RUTH – 74250 FILLINGES
- DE JONG ARCHITECTES – 74940 ANNECY-LE-VIEUX
- RICHARD PLOTTIER ARCHITECTE – 69446 LYON

Le pouvoir adjudicateur a invité les trois groupements sélectionnés à une séance de questions réponses et à la visite du site le 26 novembre 2012 après la transmission du dossier de consultation comprenant notamment le programme détaillé et les pièces du marché.

A l'expiration de la date limite de remise des études et propositions fixées au 14 janvier 2013, les trois projets reçus anonymement, ont été analysés par l'assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le Cabinet Arch'Ingénierie représenté par Monsieur RONJON, et la Commune.

Les offres ont été présentées au jury le 25 janvier 2013. Les trois candidats ont été jugés suivant les critères ci-dessous :

- Qualité de réponse au programme (50%)
- Qualité de l'étude comparative énergétique et coût de fonctionnement (10%)
- Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière (40%).

Monsieur le Maire indique que le jury a classé le groupement DE JONG, lauréat du concours restreint pour la construction de ce nouveau groupe scolaire. Le projet de l'architecte DE JONG a obtenu une note de 8,45/10.

Un montant de 180 000€ devra être ajouté si un bâtiment « passif » souhaite être obtenu (subvention possible de l'ADEME de 90 000€).

Le marché afférant à ce groupement est attribué avec une rémunération provisoire calculée sur un taux de 11,56 % appliqué au montant prévisionnel de travaux. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision. Au vu du recours déposé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble par l'association Archamps-Village visant à annuler la révision simplifiée N°1 du PLU, il est décidé de se limiter à la constitution des documents administratifs nécessaires à la dépose du permis de construire et à la consultation des entreprises ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subventions. La rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre portera donc uniquement sur ce travail.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

Délibération DE2013010 :

ELARGISSEMENT DE LA ROUTE DE BLECHEINS : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier technique du projet d'élargissement de la route de Blécheins au niveau du Lieu-Dit « Sous Leuchet ». Ce projet consiste à élargir la voie et à créer un trottoir mixte (piéton et cycliste), mais également de créer un réseau d'eau pluviale. Le coût total pour ces travaux est évalué à 279 068,50 € hors honoraires de maîtrise d'œuvre. Un appel à candidature a été lancé pour ces travaux du 15 janvier 2013 au 7 février 2013 à 12H00. Quatre entreprises ont répondu pour le lot n°1 et deux pour le lot n°2. Monsieur le Maire présente l'analyse des offres en fonction des critères établis (50% pour la valeur technique, 40% pour le prix et 10% pour les délais d'exécution). Les entreprises ayant reçu la meilleure note dans leur lot respectif sont les suivantes.

LOT N°1 : Terrassement

Estimation du maître d'œuvre : 127 550,50 €HT

Entreprise retenue : BORTOLUZZI SAS : 107 532,00 €HT

LOT N°2 : Aménagement de surface

Estimation du maître d'œuvre : 151 518,00 €HT

Entreprise retenue : EIFFAGE : 179 946,50€HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur conclusion et à leur règlement.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

Délibération DE2013011 :

RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE REPORT DE L'APPLICATION DE LA REFORME

Monsieur le Maire expose que le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 modifie, dès la rentrée 2013, les rythmes scolaires dans le premier degré. Les heures d'enseignement seront réparties sur quatre jours et demi en prévoyant la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires. Cette application pourra être reportée à la rentrée 2014. Monsieur le Maire souligne que ce décret prévoit que la semaine et la journée scolaire doivent être organisées sur 24 heures d'enseignement hebdomadaires pour tous les

élèves, heures réparties sur quatre jours et demi (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi & vendredi) et cela à compter de la rentrée 2013.

Il est possible de demander au directeur académique un report à la rentrée 2014.

Monsieur le Maire informe avoir échangé avec les autres Maires du canton qui sont également d'accord pour ce report.

Le Conseil Municipal décide donc de reporter cette mesure à la rentrée 2014 pour le groupe scolaire d'Archamps.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur HOTELLIER informe que la commission d'urbanisme travaille depuis plusieurs semaines sur une modification du règlement et du nuancier.

En effet, lors de l'instruction des Permis de Construire à la DDT, nous rencontrons parfois des difficultés d'interprétation sur certains points du règlement.

Monsieur le Maire souhaite que la commission finalise les modifications à apporter avant une présentation en commission élargie au Conseil Municipal, préalable au lancement de la modification numéro 2 du PLU.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Jean-François HOTELLIER rend compte de la dernière commission d'urbanisme du 19 février 2013 :

- MAULAZ Hubert (DP) – Ravalement de façades
- DE ALMEIDA Michel (DP) – Pose d'un velux
- ARNOUX Christophe (DP) – Remplacement du poste DP existant en lieu et place
- DUPUY Eric (DP) – Clôture et terrasse
- BOUYGUES IMMOBILIER (PC) – Réalisation de 24 logements

TRAVAUX

Raymond LARUE informe l'assemblée du lancement, le 27 février 2013, d'une consultation pour la création d'un trottoir entre le rond-point de la route de Blécheins et la Route des Pommeraies.

Concernant le parking de la Mairie, le coffret forain a été installé le 26 février 2013, mais Monsieur Raymond LARUE soulève des difficultés d'avancement des travaux liées à la météo et il informe l'assemblée qu'il reste les marquages à effectuer ainsi que les finitions (environ 1 mois de travail).

Monsieur le Maire informe que les travaux au Pont de Combe vont être différés compte tenu du fait que le volume des travaux s'est amplifié ainsi que le temps de réalisation ; le Département refait donc un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre. Les travaux commenceront le 15 mai 2013. Monsieur le Maire ajoute que la très grande partie des acquisitions a été effectuée à l'amiable.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un plan de masse du projet de rénovation du cimetière suite à la rencontre du 26 février 2013 avec le cabinet Uguet. Le projet prévoit le déplacement de l'entrée principale et une réfection intérieure et extérieure ; les allées vont être retravaillées ; de nouvelles ouvertures ainsi que des réseaux de drainage en croix vont être mise en place et un jardin du souvenir sera créé. La programmation sera abordée en commission finances.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'expropriation prononcée par le juge concernant le tènement de terrain de la propriété DUSSETIER permettant de finaliser l'élargissement du chemin de Chez Blondin.

Monsieur le Maire évoque les problèmes de vitesse et de densité de circulation rencontrés sur la commune :

- Route d'Arbigny : après débat il est décidé d'étudier l'installation éventuelle d'un feu tricolore,
- Entre Chôtard et Vovray : une étude de vitesse a été faite par le département. Le rétrécissement du carrefour ou sa surélévation pourrait être envisagés ; de toute façon, il est décidé de passer cette tranche de route en agglomération (vitesse limitée à 50 km/h)
- Monsieur le Maire fait état des problèmes rencontrés au centre de Blécheins, notamment route de la Croix ; compte-tenu des voitures garées de chaque côté de la rue, parfois, les engins de déneigement et les véhicules de grosse envergure ne peuvent pas y circuler. Il est proposé, dans un 1^{er} temps, de demander aux riverains de stationner leur véhicule sur leur propriété. Ensuite, il pourra être envisagé de rendre cette voie à sens unique ou d'y installer des bacs à fleurs pour empêcher ce stationnement.

Débat : il est décidé que la commune exercerait son droit de préemption urbain en cas de vente d'un terrain bordant la voirie dans ce secteur, pour y aménager une placette ainsi que des places de stationnement.

Monsieur le Maire présente la situation de la ferme en ruine de Monsieur Roger BIRRAUX, située le long de la RD 18, et des demandes répétées au tuteur et au juge des tutelles afin de la démolir pour des raisons de sécurité.

DIVERS

Demande de subventions :

Monsieur le Maire nous informe des diverses subventions demandées par les associations et autres organismes ; la liste des subventions est consultable en Mairie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur différents points :

- La ligne M des TPG est en service depuis le 18 février 2013 ; durant cette semaine, six cents voyageurs ont déjà été transportés. Deux arrêts ont été mis en place avec des bordures suffisamment hautes pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- L'inauguration de la Mairie aura lieu le samedi 11 mai 2013 avec une matinée porte ouverte.
- Un défibrillateur va être installé au niveau de la salle des fêtes.
- le Maire propose que les futures manifestations se déroulent sur le parking de la salle des fêtes nouvellement aménagé. Il informe l'assemblée du prochain vide grenier du Sou des écoles qui aura lieu le 13 avril 2013.

André GUILLOT rend compte de la commission économie de la CCG où une présentation du projet de réaménagement de la galerie Alliance a eu lieu. Les travaux dureront de 18 à 24 mois car le souhait est de ne pas arrêter le fonctionnement de la galerie et l'exploitation des commerces.

Monsieur le Maire évoque également une réunion à la CCG et informe que les délégués communautaires seront à l'avenir appelés conseillers intercommunaux. Pour notre communauté de communes, leur nombre sera au minimum de 42 et pourra être porté à 52. Celui-ci doit être défini d'ici fin mars 2013 par décision du conseil communautaire actuel.

La séance est levée à 22H35.